



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable**

Information sur l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur le PLU arrêté de la commune de Molleville (Aude)

N°saisine : 2021-009817

N°MRAe : 2021AO70

Montpellier, le 29 décembre 2021

Par courrier daté du 23/09/2021 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 28 septembre 2021, la commune de Molleville a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de PLU arrêté de la commune de Molleville (Aude) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 28 décembre 2021 (article R104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.